

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 3e arrondissement (69003)

Réponses de Gregory Doucet, au nom de la liste « MAINTENANT LYON / LES ECOLOGISTES »

– le 24/02/2020 à 16:43 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Un adjoint d'arrondissement (ou un conseiller délégué) sera bien en charge de la voirie et des mobilités actives. Il recevra très régulièrement les associations cyclistes afin de faire le point avec elles sur les projets en cours ou à venir et les actions à mener. Nous souhaitons améliorer cette relation entre les élus et les associations afin de mieux prendre en compte les idées et les demandes des citoyens.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Place d'Arsonval
- Rue Paul Bert
- Route de Genas
- Cours du Docteur Long

Ces points noirs ont été identifiés lors du Baromètre 2019. Voir sur <https://carto.parlons-velo.fr/?c=69123>.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Le 3e arrondissement compte aujourd'hui peu de pistes cyclables sécurisées et confortables et ne permet pas aux cyclistes une qualité de déplacement à la hauteur de leurs attentes. Notre arrondissement participera pleinement à l'essor du vélo à Lyon et au développement du Réseau Express Vélo. Si la voirie est une compétence métropolitaine, le 3e arrondissement sera moteur et force de proposition pour la mise en oeuvre rapide du réseau cyclable.

Concernant les axes cités, il feront l'objet d'une attention particulière dans la construction des aménagements dès les premiers mois. Notre équipe prévoit en effet un plan d'urgence vélo dans lequel figure la sécurisation des points noirs identifiés. Piste cyclable séparée de la voirie, double sens cyclable, suppression du stationnement au profit d'une piste cyclable, sécurisation des carrefours... sont autant de solutions que nous envisageons à court terme, qu'il s'agisse de la place d'Arsonval, de la rue Paul Bert, du Cours du Dr Long ou de la Route de Genas. Sur ce dernier axe, nous prévoyons par ailleurs un réaménagement complet de la voirie, en faveur d'un bus à haut niveau de service ou d'un tramway ; cela permettra de créer un aménagement cyclable de qualité.

Nous réaliserons un Réseau Express Vélo de 450km, constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Plus d'infos à la fin du questionnaire (nb de caractères limités)

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec la Ville de Bron via L'avenue Rockfeller : absence d'aménagement cyclable.

Ces connexions sont prévues, notamment dans le cadre du Réseau Express Vélo que nous proposons. Nous faisons le constat que le réseau cyclable est très insuffisant en dehors du centre : le centre et la périphérie sont très mal reliés. Dans le cadre des élections métropolitaines, nous nous sommes engagés à ce que la Métropole devienne 100% cyclable ; des aménagements cyclables seront donc massivement réalisés, et mis à l'étude dès le début du mandat sur l'avenue Rockfeller comme ailleurs.

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de l'Avenue Gambetta
du Cours Albert Thomas

du secteur de la Part Dieu (périmètre SPL inclus)

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

La place de la voiture et notamment du stationnement devra effectivement être réduite afin de mieux partager l'espace public en donnant plus de place aux vélos et piétons.

A la suite de la piétonisation prévue de la presqu'île, chaque arrondissement devrait également disposer de rues et de secteurs piétonnisés afin que cela profite à tous les habitants de Lyon. Cela se fera en concertation avec les habitants (par exemple rue de Marseille).

Nous prévoyons également le développement des zones de rencontre et la création de vélo-rues (par exemple rue de la Part Dieu) dans lesquelles seuls les riverains et les commerçants auront accès et les cyclistes et les piétons seront prioritaires. Concernant les axes cités, ils sont considérés comme étant prioritaires (l'avenue Gambetta et le Cours Albert Thomas accueilleront un axe du réseau express vélo).

En matière d'urbanisme, nous ré-orienterons le projet Part Dieu (moins de tours, plus de logements, etc.). Notre volonté est d'offrir plus de place aux modes doux, et notamment au vélo. Au cœur de la Part Dieu, nous prévoyons les mesures suivantes :

limitation du parking Béraudier à 2 niveaux souterrains (au lieu de 4) afin de ne conserver que les niveaux consacrés aux parkings à vélo, aux taxis et à la dépose minute.

abandon du projet d'ouverture de la rue Bouchut (prévue sur l'ex terrain de FR3 avec 2 voies réservées aux voitures), et construction d'une forêt urbaine avec élargissement de la piste cyclable

abandon du projet de réouverture aux voitures du passage Pompidou : ce passage, qui comportera un accès direct aux quais de la gare avec une galerie, n'est pas compatible avec un trafic automobile. Le passage serait réservé aux piétons, vélos, et bus.

réaménagement du boulevard Vivier Merle : la partie sud sera passée à 1 ou 2 voies (au lieu de 3 aujourd'hui), tandis que la partie au nord de la rue Paul Bert sera réservée aux vélos et aux bus (cohérent avec notre projet sur le mail Bouchut et dans le passage Pompidou).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Il nous semble à cet égard urgent de supprimer le trafic de transit dans les zones 30 de l'arrondissement. Le trafic de transit devrait être reporté sur les grands axes (Route de Genas, Quais, Avenue de Saxe, Gambetta, Garibaldi, Vivier Merle, Felix Fort). Il faut découper les quartiers en macro-îlots accessibles uniquement depuis les grands axes. Le découpage ne doit pas permettre le passage entre macro-îlots pour les voitures. Ainsi, il est toujours possible aux habitants et livreurs d'accéder à l'intérieur des quartiers mais le transit y est impossible. Les modes doux peuvent eux circuler entre les macro-îlots sans soucis.

Objectifs d'ici 2026 : Rendre l'ensemble des quartiers hors grands axes piétons.

Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar de Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain·e·s, commerçant·e·s et intéressés. C'est un axe fort de notre programme et nous souhaitons expérimenter dès les premiers mois de nouveaux plans de circulations conçus en concertation avec les habitants.

Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h" (hors axes structurants) et nous mettrons fin aux autoroutes urbaines afin d'apaiser la ville et d'encourager l'utilisation du vélo.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h" : nous souhaitons faire de Lyon une ville 30, avec la généralisation des zones 30 et des doubles sens cyclables (30km/h partout sauf exception sur les axes structurants).

La synchronisation des feux tricolores avec la mise en place d'onde verte ralentie (20, 25 ou 30 km/h) pour mieux prendre en compte les vélos permettra d'apaiser la circulation et de faciliter les déplacements à vélo.

Enfin nous généralisons le déploiement des sas vélos aux feux et des cédez-le-passage-cycliste sur toutes la Métropole de Lyon de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Nous généralisons le déploiement des double sens cyclables, des sas vélos aux feux et des cédez-le-passage-cycliste sur toutes la Métropole de Lyon de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Etudier la possibilité de fermer les rues devant les écoles, matin et soir comme pour l'école Condorcet ou la fermeture de la rue Alfred de Musset est définitive.

Nous souhaitons limiter ou interdire la circulation automobile devant les écoles ; pour ce faire, nous rendrons piétons les abords des écoles, de façon permanente ou temporaire (matin et soir). Cette piétonnisation sera mise en place en concertation, rapidement après le début du mandat.

Pour information, nous avons organisé, le vendredi 21 février, une action au cours de laquelle nous avons fermé aux voitures la rue Meynis, afin de protéger les élèves de l'école Meynis :

https://www.leprogres.fr/amp/politique/2020/02/21/municipales-a-lyon-3e-les-ecoles-ferment-la-rue-meynis-aux-voitures?__twitter_impression=true

Action n°9 : je suis indécis-e

Étendre la zone de stationnement payant à toute la ville de Lyon pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Dans le 3eme arrondissement, le stationnement payant sera élargi (il ne couvre qu'une partie trop limitée aujourd'hui). C'est une nécessité notamment là où l'espace public est rare (par exemple dans le quartier Vilette Paul Bert). Cette politique sera progressive et nous ne pouvons pas nous engager sur la fin intégrale de la gratuité au cours du mandat, même si nous la souhaitons.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

D'ici 2026, nous multiplierons par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole. Le 3e arrondissement sera évidemment concerné.

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.
Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

D'ici 2026, nous multiplierons par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000). Des stationnements adaptés aux vélos cargo seront également installés dès le début de mandat pour palier à l'absence de prise en compte de ce besoin par la collectivité jusqu'à présent.

De grandes marges de progrès sont possible, notamment en supprimant du stationnement automobile afin de disposer de solution de stationnement vélo à chaque intersection. Cela aura aussi un effet bénéfique sur la sécurisation des carrefour et des traversées piétons avec un gain de visibilité.

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

> *Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*

> *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)*

Dans le cadre du développement de l'offre de stationnement sécurisé, nous installerons des vélobox en accord avec les associations cyclistes.

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Il faut améliorer l'accès aux établissements scolaires à vélo en créant des voies cyclables sécurisées pour les enfants (et en les faisant respecter), mais aussi en leur permettant de stationner leurs vélos ou trottinette au sein de l'établissement (surtout dans les collèges qui sont souvent éloignés du domicile des collégiens).

Action n°14 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Nous créerons un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en oeuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°15 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Nous créerons un nouveau service de vélos en location longue durée. En plus des services Velo'v (location courte durée) et MyVelo'v (location longue durée de Vélo à Assistance Electrique), que nous renforcerons, nous lancerons un service de vélos en locations longue durée, sur le modèle des métro-vélos à Grenoble. L'objectif de ce dispositif sera de pousser à l'usage du vélo à travers une tarification attractive (incluant l'entretien et l'assurance.) L'abonnement sera offert aux étudiants pendant un an.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.
- > Découpler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Nous mettrons à disposition des locaux et accompagnerons l'installation de deux ateliers d'autoréparation vélos dans le 3ème arrondissement.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain.

Action n°17 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Nous ne créerons pas de nouvelle structure, mais souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour devenir une véritable agence des éco-mobilités.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos municipaux, qui sera entretenue par des ateliers associatifs de réparation de vélo. Tous les enfants passeront le « permis vélo – trottinettes ». Nous accompagnerons aussi les parents qui souhaitent développer la pratique du vélo avec leurs enfants.

Action n°19 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous accompagnerons la pratique du vélo dès l'enfance en proposant l'apprentissage du savoir rouler et les indispensables du code de la rue à l'école et au collège.

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos municipaux, qui sera entretenue par des ateliers associatifs de réparation de vélo. Tous les enfants passeront le « permis vélo – trottinettes ».

Nous accompagnerons aussi les parents qui souhaitent développer la pratique du vélo avec leurs enfants.

Action n°20 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Nous en réaliserons une sur l'arrondissement.

Action n°21 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

De très nombreux candidats sur les listes écologistes se déplacent systématiquement à vélo dans Lyon et dans la Métropole. Cela restera évidemment le cas pour ceux qui seront élus.

Action n°22 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Les services municipaux seront progressivement équipés de vélos et de vélo-cargos car ce sont les moyens de déplacement les plus efficaces en ville.

Action n°23 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

L'administration municipale doit donner l'exemple. Nous nous engageons à proposer ce forfait aux agents.

Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Nous sommes favorables aux pédibus et vélobus, à conditions de trouver des parents volontaires.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Nous augmentons les moyens alloués à l'organisation de la Convergence Vélo afin d'en faire le grand rendez-vous annuel des cyclistes de la Métropole de Lyon. Tous les événements promouvant la pratique du vélo seront encouragés afin de développer la culture vélo dans la métropole.

Action n°26 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous travaillerons avec les services de police afin de faire respecter les infrastructures cyclables. Nous sommes favorables à la mise en place de la vidéo-verbalisation à la fois statique et sur véhicule, afin de sanctionner les infractions routières, et certains stationnements.

Afin de prévenir les conflits entre les différentes mobilités en garantissant un espace suffisant pour chacun, nous encadrerons strictement les flottes de trottinettes en libre-service à travers des règles applicables à tous les opérateurs : stationnement obligatoirement sur voirie, contrôle des vitesses, critères de ramassage écologiques et sociaux etc...

Action n°27 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Nous nous engageons à soutenir financièrement les associations vélo. Le doublement du budget consacrés aux mobilités actives le permettra. Nous examinerons la possibilité de prendre en charge à hauteur de 50% les ateliers mobile d'auto-réparation et la formation ou sensibilisation à la conduite à vélo en ville.

Commentaires généraux

Plus de détails sur notre projet de Réseau Express Vélo :

Le Réseau Express Vélo de 450km sera constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole. Il donnera

sa place nécessaire au vélo à Lyon et permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole. Il donnera sa place nécessaire au vélo à Lyon et permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces.

Ce réseau contiendra plusieurs axes sur le 3e arrondissement avec notamment :

- un premier axe est - ouest empruntant le cours Gambetta et permettant de desservir les quartiers Montchat -sud et Dauphiné Sans Souci
- un second axe est - ouest reliant les quartiers Montchat - Nord, Vilette Paul Bert, Part Dieu et Préfecture (le tracé exact sera tranché après concertation avec les différents acteurs impliqués, dont les associations vélos)
- un premier axe Nord - Sud empruntant les quais du Rhône
- un second axe Nord - Sud empruntant la rue Garibaldi
- un troisième axe Nord - Sud à l'est, en lisière de l'arrondissement

La carte du Réseau Express Vélo est disponible sur notre site Internet :

<https://metropolepournous.fr/2020/01/27/developpement-massif-des-mobilites-actives/>